



Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

COMMISSION ADMINISTRATIVE LOCALE N°3 DU 3 JUIN 10

Déclaration Liminaire de FO DGFIP

Monsieur le Président,

Pour F.O.-DGFIP, la poursuite des réformes successives que subissent les agents de la DGFIP, leurs conséquences pour les missions de service public et pour les personnels, ne peut que conduire à la détérioration des conditions de travail des personnels.

Ce n'est pas l'adoption en CTPM les 17 et 18 mai d'un statut a minima d'agent des Finances Publiques qui vont rassurer les agents de catégorie C.

En CAP centrale, les organisations syndicales sont intervenues pour dénoncer les dérives locales visant à changer les règles départementales avant que ne soient actées les nouvelles règles de gestion. La Direction a acté et s'est engagé à faire un rappel aux directions locales concernées. De ce fait nous vous demandons un respect des engagements actés en CAPL gestion publique.

Nous avons également été alerté sur des problèmes dans la gestion des autorisations d'absence et sur les demandes de temps partiel.

Nous vous rappelons que chaque demande de temps partiel doit être examinée dès réception dans le poste ou service et transmise sans délai par le chef de poste accompagnée de son avis motivé, afin que des solutions puissent être trouvées ou que l'agent puisse déposer un recours en cas de refus.

Nous vous rappelons nos inquiétudes quand à la mise en place des SIP à la CAE que ce soit en terme de volume d'accueil ou de dimensionnement des équipes de recouvrement.

Comment pouvez vous espérer que les SIP de Lyon 3, Lyon 8-Vénissieux et Lyon 5 puissent faire face à la gestion du courant et des antérieurs avec si peu d'agents ? Certains de nos collègues ont marqué leur désapprobation par une pétition et attendent de vous des réponses claires.

FO DGFIP ne peut qu'affirmer sa totale opposition à cette logique destructrice de nos missions.

Les représentants en CAPL de FO DGFIP